

gie, les études de diverses autres directions visent les personnes âgées de plus de 60 ans en même temps que tous les autres groupes d'âge de la population. De même, à Statistique Canada, l'étude des personnes âgées est comprise dans l'activité générale. Statistique Canada dit avoir apporté les changements suivants à son programme statistique:

1. La division du groupe d'âge de plus de 65 ans en un groupe de 65 à 74 ans et un groupe de 75 ans et plus dans la publication annuelle des départs des hôpitaux à partir de 1969.
2. La publication de nouvelles localisations primaires de néoplasmes malins par groupes d'âge, y compris de 65 à 69 ans, de 70 à 74 ans, de 75 à 79 ans, de 80 à 84 ans, et 85 ans.
3. La mise en œuvre d'un programme en vue de dresser la liste des établissements de soins spéciaux, y compris les maisons de santé et les maisons pour personnes âgées, et d'y faire enquête. On cherche présentement des fonds en vue d'accélérer le travail et d'étendre la portée de l'enquête<sup>(1)</sup>.

Le Conseil du Trésor a approuvé des augmentations de personnel et de nouvelles affectations budgétaires pour la Direction générale des programmes de recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social<sup>(2)</sup>.

Depuis la publication du rapport du comité sénatorial spécial de la gérontologie, l'administration des Subventions nationales au bien-être social a renforcé ses services de consultation dans tous les secteurs de sa compétence. Les dépenses pour les subventions relatives aux recherches ont aussi augmenté, mais elles sont soumises à des restrictions budgétaires.

Les fonds que peuvent obtenir les services provinciaux et municipaux de bien-être social aux fins de la recherche en vertu des dispositions de partage des frais du Régime d'assistance publique du Canada ne sont pas limités, c'est-à-dire que le partage est limité seulement par le montant des réclamations présentées par les provinces.

#### Recommandation 87

- a) Que, sous l'initiative du Bureau fédéral de la statistique, on institue prochainement des consultations avec les ministères fédéraux et provinciaux appropriés et avec des organismes indépendants du gouvernement intéressé à améliorer la statistique actuelle relativement à la gérontologie.
- b) Que, en outre, le Bureau fédéral de la statistique fasse en sorte que les données qu'il recueille dans le domaine de la statistique économique s'accompagnent d'un régime intégré de statistiques sociales qui comprendraient une section de la gérontologie.

#### SUITE DONNÉE

(a) Voir la recommandation 86.

(b) Il n'y a pas de section spéciale sur la gérontologie; les renseignements à ce sujet sont fournis en même temps que ceux relatifs aux autres catégories d'âge.

(1) Canada. Statistique Canada. Lettre du 24 août 1974.

(2) Canada. Santé et Bien-être Canada, Main d'œuvre sanitaire. Lettre du 8 août 1973.

#### Recommandation 88

Que le gouvernement fédéral étudie de nouveau ce qui s'est produit dans le cas des subventions aux recherches dans le domaine de l'hygiène, du bien-être et des domaines connexes, par exemple, le logement et la réadaptation, et considère les moyens qu'on pourrait employer, peut-être en donnant à certaines de ces subventions une affectation particulière afin d'encourager la multiplication des recherches sur la gérontologie, particulièrement dans ces domaines où le besoin est plus important et les dépenses qu'on néglige actuellement.

#### SUITE DONNÉE

Lors d'une réunion du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales<sup>(3)</sup> portant sur l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en 1971, on a demandé si les sommes consacrées à la recherche dans le domaine de la gériatrie avaient augmenté. Le sous-ministre a répondu: «Il est assez difficile de définir ce qu'est exactement la recherche en gériatrie car les recherches en cardiologie et sur les maladies respiratoires font également partie du domaine de la gériatrie. Cependant ces deux sortes de recherches ne sont pas identifiées comme recherches en gériatrie comme telles. Je ne crois pas que nous ayons des chiffres précis pour tout le domaine de la gériatrie». Le témoin, se faisant le porte-parole du Conseil de recherches médicales, a indiqué:

«... nous n'avons pas la ventilation pour la gériatrie en tant que poste séparé comme c'est le cas pour les subventions. C'est la raison pour laquelle je ne peux véritablement pas répondre à votre question. Je peux vous assurer que le montant pour ces recherches augmente, car il s'agit d'une question très importante, surtout pour ce qui est de la cardiologie, etc. ... Le Conseil de recherches médicales s'inquiète du fait qu'un secteur connexe de la gériatrie, la médecine de réadaptation fonctionnelle, n'est pas suffisamment développé au Canada; le Conseil a essayé de susciter un plus grand intérêt et plus de travaux en ce domaine. Évidemment il ne s'agit pas uniquement de gériatrie, bien qu'une grande partie y soit consacrée.»

Une étude complète de la situation du logement des personnes âgées financé par la SCHL conformément aux dispositions de la Loi nationale sur l'habitation, a été publiée en juillet 1973 par le Conseil canadien de développement social. Cette étude a été possible grâce à une subvention de la Société centrale d'hypothèques et de logement<sup>(4)</sup>.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social espère que l'évaluation des résultats des programmes Horizons Nouveaux apportera des conclusions pouvant avoir des répercussions sur d'autres programmes du ministère dans le domaine des besoins des personnes âgées non encore satisfaits, par exemple.

Santé et bien-être social Canada parrainent, grâce aux subventions consacrées à la santé, un nombre croissant de travaux de recherche traitant exclusivement des pro-

(3) Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 20 mai 1971.

(4) Le Conseil canadien de développement social. «Plus qu'un gîte». Ottawa, 1973.